

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2026

**DELIBERATION N°CP2026-
02/4/15
DOSSIER N°7304**

**GRANDE TRAVERSÉE VTT DE LA CREUSE - MISE A
DISPOSITION D'UN COMPTEUR PAR LA FÉDÉRATION
FRANCAISE DE CYCLISME**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Thierry BOURGUIGNON à Mary-Line GEOFFRE
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN
Hélène FAIVRE à Patrice MORANCAIS
Marie-France GALBRUN à Isabelle PENICAUD
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Marinette JOUANNETAUD à Eric BODEAU
Jean-Jacques LOZACH à Jean-Luc LEGER
Guy MARSALEIX à Laurent DAULNY
Hélène PILAT à Thierry GAILLARD
Jéréemie SAUTY à Valérie SIMONET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des
Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Sports et Loisirs de Nature*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : GRANDE TRAVERSÉE VTT DE LA CREUSE - MISE A
DISPOSITION D'UN COMPTEUR PAR LA FÉDÉRATION FRANCAISE DE
CYCLISME**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de
compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération N° 10/3/19 du Conseil Départemental du 21 octobre 2016 ;
VU la délibération N° 12/5/24 de la Commission permanente du 11 décembre 2020 ;*

VU la délibération N° 12/3/28 du Conseil Départemental du 16 décembre 2015,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2026-02/4/15 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- de donner une suite favorable à la proposition de mise à disposition d'un compteur par la Fédération Française de Cyclisme ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention jointe à la présente délibération et tout autre document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET